

# **P É T I T I O N**

## **pour le respect de la confidentialité en psychiatrie**

Alerté par l'obligation qui est faite aux professionnels de santé de fournir de plus en plus de données nominatives sensibles destinées à être informatisées et centralisées, depuis sept ans le collectif DELIS Santé Mentale Rhône-Alpes, devenu association, s'est posé la question de la remise en cause de la confidentialité. La confidentialité est indispensable à toute rencontre avec le patient, en général, et spécifiquement en psychiatrie.

Ce fut d'abord l'obligation de fournir les noms accolés au diagnostic et autres données sensibles dans le cadre du PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information) au DIM (Département d'Information Médicale) de chaque établissement hospitalier, public ou privé, pour l'intra comme pour l'extra hospitalier, pour la psychiatrie adulte comme pour la psychiatrie infant-juvénile. Ces données sont recueillies dans un but gestionnaire, dans la logique du plan hôpital 2007 à venir, avec la tarification à l'activité en particulier.

Le PMSI est pour l'instant expérimental, il va être généralisé et devra être opérationnel pour 2007.

Si dans un premier temps, nous avons obtenu oralement la possibilité d'anonymiser à la source (au sein de chaque unité fonctionnelle) les données transmises au DIM, bien vite, le directeur de la DHOS est revenu par écrit sur cet engagement verbal, la lettre que nous a adressée Monsieur Couty est accessible sur le site de l'ATIH.....

Pour plus de détails sur cela on peut utilement consulter le site: [www.psy-desir.com](http://www.psy-desir.com).

Cet été... la loi relative à l'assurance maladie a été votée, parue au journal officiel le 17 août 2004, elle institue le **dossier médical personnel unique** obligatoire à partir de 16 ans, qui conditionne le remboursement des soins: *"chaque professionnel de santé exerçant en ville ou dans un établissement de santé, quel que soit son mode d'exercice, reporte dans le dossier médical personnel, à l'occasion de chaque acte ou consultation, les éléments diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la coordination des soins de la personne prise en charge. En outre, à l'occasion du séjour d'un patient, les professionnels de santé habilités des établissements de santé reportent sur le dossier médical personnel les principaux éléments résumés relatifs à ce séjour."*

**Ceci constitue une atteinte inacceptable aux libertés, au respect de la personne et de son intimité, et au fondement de notre pratique: la confidentialité.**

Le collectif DELIS Paris, la LDH (Ligue des Droits de l'Homme), et nous-mêmes, avons manifesté notre opposition à ce dossier médical personnel sous la forme prévue par cette loi... sans succès. On peut consulter aussi le site [www.delis.sgdg.org](http://www.delis.sgdg.org) et [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org).

**Il faut plus que jamais défendre une éthique de soins qui est actuellement attaquée.**

**L'association DELIS Santé Mentale Rhône Alpes** est une association de professionnels (toutes professions) qui informe, réfléchit et initie des actions face à l'informatisation en santé mentale. Elle s'inscrit dans la filiation du collectif national DELIS (Droits Et Libertés face à L' Informatisation de la Société), notamment du groupe santé DELIS.

Contacts DELIS Santé Mentale Rhône Alpes:

- \* Pour l'Isère : tél. 04.76.54.15.89. (Odile Morvan).
- \* Pour le Nord Isère : tél. 04.79.34.14.54. (Claire Gekière)
- \* Pour l'Ain : tél. 04. 50. 56. 05. 06. (Joël Canoni).
- \* Pour la Haute Savoie : tél. 04.50.68.43.80. (Christine Margolliet).
- \* Pour la Savoie : tél. 04. 79. 68. 89. 11 (Pierre Damesin).
- \* Pour la Loire : tél. 06.81.65.51.92. (Patrice Rondelet).

**Courrier à adresser à Odile Gormally 713 route de Bonnefamille 38090 Roche  
ou DELIS Santé Mentale, 4, rue Jean de La Fontaine, 38700, La Tronche.**

